

MAIRIE D'AUZELLES

100, Rue de la Mairie
Le Bourg
63590 AUZELLES
Tél. 04 73 72 22 56
auzelles.mairie@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.auzelles.fr

La population de la commune est en augmentation régulière depuis 10 ans. Elle est passée de 349 à 391 habitants (+ 12 %).

Les taux des impôts ont progressé de 5 % en 2022.

La commune n'est pas endettée.

1. BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 475 403.80 € se décomposant comme suit : 156 760.13 € (résultats de l'exercice 2022) + 318 643.37 € (résultats antérieurs).

- Dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	CA 2022
011 – Charges à caractère général	128 649.28 €
012 – Charges de Personnel	140 572.76 €
65 – Autres charges de gestion courante	46 973.50 €
66 – Charges financières	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 712.00 €
14 – Atténuations de produits	7 690.24 €
042 – Opérations d'ordre	21 570.81 €
TOTAL	347 168.59 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 347 168.59 €. En hausse de 18.89 % par rapport à 2021.

Les charges à caractère général ont augmenté de 33 %. Les principales hausses concernent les énergies : le gaz (72.82 %), l'électricité (38.39 %), les carburants (5.68 %) ; les fournitures de petit équipement (électrodes et batteries défibrillateurs, insecticides guêpes et frelons) ont progressé de 17.52 %, l'entretien et réparation des bâtiments publics (peinture hall mairie, mur parking mairie, nettoyage par

l'ESAT), l'entretien et réparation des bois et forêt, et les autres services extérieurs (télé-assistance pris en charge précédemment par le budget CCAS, alarmes). Les publicités, publications, relations publiques ont augmenté avec l'achat d'une banderole pour le marché de producteurs et le feu d'artifice de la fête patronale. Les frais d'avocat et d'huissier sont passés de 480 € à 2 807.28 €.

Par contre, l'alimentation qui concerne les colis de Noël, a diminué. En effet, suite à la nouvelle formule des bons d'achats auprès des producteurs du marché, les factures seront payées en 2023. Les fournitures d'entretien ont baissé de 22.39 %, l'entretien et réparation des autres bâtiments (- 96.22 %), l'entretien et réparations voiries et réseaux, l'entretien et réparations des matériels roulants (- 81.20 %) et des biens mobiliers (-29.18%).

Les charges de personnel sont en progression de 1.70 %. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures (agent en disponibilité depuis le 01/05/2022). Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à temps partiel (90 %) soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 18.39 %. Les indemnités des élus ont progressé avec la revalorisation du point d'indice au 01/07/2022. La hausse des subventions aux associations est due à la reprise des animations des associations et des sorties scolaires.

Il n'y a eu aucune charge financière en 2022 (suppression de la ligne de trésorerie, pas d'emprunt). Les charges exceptionnelles ont été de 1 712 € du fait d'une annulation d'un titre antérieur (redevance d'occupation du domaine public) et du remboursement de frais irrépétibles par les 4 sections concernées par une action en justice.

Les atténuations de produits ont été identiques à l'année précédente. Il s'agit du reversement à la Communauté de communes des attributions de compensation (compensation taxe professionnelle + 3 744.28 €, SPANC - 572.80 €, SDIS - 7 721.19 €, frais généraux - 1 611 €, service de repas à domicile - 1 529.53 € = - 7 690.24 €).

Les opérations d'ordre ont progressé suite aux écritures de sortie d'inventaire de l'ancienne étrave. La dotation aux amortissements a diminué de 33.69 % (fin de l'amortissement de plusieurs opérations).

- **Recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	CA 2022
013 – Atténuations de charges	56.38 €
70 – Produits des services	51 037.24 €
73 – Impôts et taxes	114 452.67 €
74 – Dotations et participations	189 770.43 €
75 – Autres produits de gestion courante	31 134.68 €
76 – Produits financiers	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	104 448.92 €
78 – Reprises sur provisions	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	13 028.40 €
002 – Résultat antérieur	318 643.67 €
TOTAL	822 572.39 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 822 572.39 €. En hausse de 31.11 % par rapport à 2021. Cette évolution est due principalement à la vente du presbytère (100 000 €) et à la progression de l'excédent reporté.

Les ventes de bois sont passées de 128 071.57 € en 2021, à 39 622.50 € en 2022 (- 69.06 %).

Le montant des impôts et taxes (chapitre 73) est en progression de 12.49 %. Les taux des taxes foncières ont été augmentés de 5 %. La taxe additionnelle aux droits de mutation est en hausse de 18.85 %.

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) progressent de 8.12 %. La dotation de solidarité rurale a augmenté de 6.11 %. L'Etat a remboursé des frais d'organisation des élections (4 en 2022). La Commune a bénéficié du versement biodiversité de 1 000 €, grâce à la zone Natura 2000 et à l'appartenance au Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le montant des locations (appartements et salle des fêtes) (chapitre 75) a augmenté de 19.54 % du fait de l'occupation de l'ensemble des appartements toute l'année.

L'assurance statutaire a versé 56.38 € suite à un arrêt maladie.

Les produits exceptionnels ont fortement progressé avec la vente du presbytère (100 000 €). Ils concernent également le remboursement de sinistres dont l'effraction à la salle des fêtes en janvier 2022, la reprise de l'ancienne étrave et la subvention versée par Goupama pour le remplacement des extincteurs.

L'excédent de fonctionnement est de 475 403.80 €, en hausse de 41.75 % du fait principalement de la hausse de l'excédent reporté (+ 67.99 %).

B. Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un déficit d'investissement de 16 488.88 €. (excédent de 18 860.63 € en 2021)

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 115 087.76 € (+ 189.53 %). De nombreux travaux prévus en 2021 ont été réalisés en 2022 : achat d'une étrave et des chaînes, rénovation des WC publics, réfection de la toiture de la sacristie, panneaux adressage...

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

- Voirie 2022 : 30 778.22 €
- Toiture sacristie : 19 984.80 €
- Etrave et chaînes : 19 200 €
- Panneaux adressage : 12 482.74 €
- WC publics : 11 287.81 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 98 598.88 € (+ 68.23 %).

Les principales recettes d'investissements de l'année 2022 ont été les suivantes :

- Subvention Etat et conseil départemental voirie 2022 : 14 103 €
- Subvention conseil départemental étraves et chaînes : 9 600 €
- Subvention Etat toiture sacristie : 4 163 €
- Subvention conseil départemental WC publics : 1 851 €
- FCTVA (remboursement TVA) : 2 002.20 €

L'ensemble du budget présente donc un excédent de 458 914.92 € (+ 29.55 %). Cependant cet excédent est essentiellement composé de l'excédent des sections (342 881.29 €). L'excédent de la commune s'élève à 116 033.63 € (dont vente du presbytère 100 000 €).

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 2 121.28 € se décomposant comme suit : 561.15 € (résultats de l'exercice 2022) + 1 560.13 € (résultats antérieurs).

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7 877.81 €. Elles sont stables (+ 0.44 %) par rapport à 2021.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 9 999.09 €. Elles sont en hausse de 6.33 %

L'excédent de fonctionnement est en hausse de 35.97 %, à 2 121.28 €

B. Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un excédent de 46 754.24 € (+ 4.77 %).

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 315.82 € (+ 39.56 %) : amortissements des subventions et frais de publicité de l'enquête publique concernant la révision du zonage d'assainissement.

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 52 070.06 € (+ 7.51 %) : amortissement des travaux et excédent antérieur reporté.

L'excédent d'investissement progresse de 4.77 % à 46 754.24 €, du fait de l'accumulation des amortissements.

L'excédent de l'ensemble est de 48 875.52 €, en augmentation de 5.83 %.